



Protégez vos volailles

Influenza aviaire



Prévenir l'infection

L'influenza aviaire peut être transmise aux volailles domestiques par plusieurs voies de transmission. La protection des élevages de volailles, quelle que soit leur taille, passe par des mesures strictes de biosécurité personnelles et à la ferme.

- Garder les volailles dans des poulaillers **clos**.
- Éloigner les oiseaux sauvages et leurs excréments des volailles et de leurs aliments.
- Boucher les toits des poulaillers et recouvrir d'un filtre les prises d'air de ventilation.
- Nettoyer à fond, à intervalles réguliers, l'équipement, les véhicules, y compris les véhicules de service, les vêtements et les chaussures avant et après tout contact avec la volaille.
- Veiller à ce que toutes les personnes qui entrent en contact avec de la volaille utilisent des pratiques hygiéniques adéquates.
- Adopter des mesures d'hygiène strictes dans les poulaillers et aux alentours.
- Isoler les nouveaux oiseaux ou éviter de les introduire dans des troupeaux existants si leur état de santé n'est pas connu.
- Limiter l'accès aux poulaillers, et notamment l'accès des travailleurs agricoles, des fournisseurs d'aliments du bétail, des vétérinaires soignant les volailles, des équipes d'attrapage des oiseaux, des fournisseurs de sciures et de copeaux, du personnel des services agricoles et des visiteurs occasionnels.
- Dans les poulaillers, éviter d'utiliser de l'eau contaminée par des excréments d'oiseaux sauvages.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site de l'ACIA, à :

- Veiller à nettoyer et à désinfecter à fond toutes les cages servant au transport d'oiseaux.
- Conserver un registre de tous les visiteurs qui entrent en contact avec de la volaille.

Détection de l'infection

Les oiseaux malades peuvent présenter divers signes cliniques :

- Apathie et manque d'appétit.
- Baisse de la production d'oeufs et ponte de nombreux oeufs à coquille molle ou sans coquille.
- Enflure de la tête, des paupières, des caroncules et des jarrets.
- Toux, éternuements et signes nerveux.
- Diarrhée.
- Mort subite.
- Manque de coordination.

Si vous croyez que des volailles sont infectées, communiquez immédiatement avec votre vétérinaire, votre ministère provincial de l'agriculture ou le bureau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de votre région :

Région de l'Atlantique : (506) 851-7400

Région du Québec : (514) 283-8888

Région de l'Ontario : (519) 837-9400

Région de l'Ouest : (403) 292-4301

Numéro de téléphone de mon vétérinaire :